

Perles de Convention Collective du Travail

Le saviez-vous?

Garantie de classification à l'engagement

- Pour les salariés ayant réussi 2 ans d'études supérieures ou universitaires, dans une orientation correspondant aux besoins du poste et avec un profil linguistique adapté, la classification ne pourra pas être inférieure au groupe III.
- Pour les détenteurs d'un diplôme universitaire (min. 4 ans), dans une orientation correspondant aux besoins du poste et avec un profil linguistique adapté, la classification ne pourra pas être inférieure au groupe IV.
- Éléments d'appréciation:
 - a) La correspondance des études effectuées aux besoins du secteur bancaire en général.
 - b) Les connaissances, en dehors de la langue de base (luxembourgeois compris), de langues étrangères utiles aux postes; les langues anglaise, allemande et française sont d'office à considérer comme utiles pour l'activité bancaire.

La langue officielle du pays d'origine de la maison-mère de la banque, ou le cas échéant une autre langue, peut remplacer une de ces trois langues comme langue utile. Le niveau de connaissance de cette langue sera apprécié par la banque elle-même.
 - c) Les études économiques, commerciales, financières et juridiques sont à considérer d'office comme correspondant aux exigences du secteur bancaire.

(extrait de la CCT en vigueur, page 30-31)

Et moi, ou suis-je ?